



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS BASSIN DE L'HERS MORT MOYEN

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

VOLET N°2 - NOTE COMMUNALE

MAI 2013

N°4330652 - NOTE COMMUNALE AUZEVILLE-TOLOSANE-V2

PREAMBULE

Le Code de l'Environnement, Livre V - titre VI - chapitre II - articles L562-1 à L562-9, définit un outil réglementaire, **le Plan de Prévention des Risques (PPR)**, qui a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques naturels prévisibles et d'y réglementer les utilisations et occupations du sol.

Le PPR constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'Etat en matière de prévention des risques naturels. Il est une servitude publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisation pour catastrophe naturelle.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Préfet de la Haute-Garonne a prescrit le 09/11/2007 l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels sur les communes d'Auzeville Tolosane, Ayguesvives, Baziège, Belberaud, Castanet Tolosan, Donneville, Deyme, Escalquens, Labège, Montlaur, Montgiscard, Péchabou, Pompertuzat, Ramonville Saint-Agne. Le PPR aura de manière générale pour objet :

- de **délimiter les zones exposées aux risques naturels** et d'y interdire tous "types de constructions d'ouvrages, d'aménagements, d'exploitations agricoles, forestières, artisanales", ou dans le cas où ils pourraient être autorisés, de définir les prescriptions de réalisation ou d'exploitation ;
- de **délimiter les zones non exposées au risque mais dans lesquelles les utilisations du sol** doivent être réglementées pour éviter l'aggravation des risques dans les zones exposées ;
- de **définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et limiter les dommages.

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne, chargée de l'instruction et du pilotage de cette procédure, a confié au bureau d'études SOGREAH l'élaboration du projet de PPRN. **La prescription concerne exclusivement le risque inondation.**

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier s'articule autour de ces pièces selon les trois volets suivants :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque

La note de présentation a pour objet d'expliquer le cadre général de la procédure PPR, de préciser les raisons de sa prescription et de présenter la démarche méthodologique relative à l'évaluation des risques. Le bassin de risque concerné est également décrit au regard des phénomènes naturels d'une part et de l'environnement hydrologique et géologique d'autre part.

- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques

Les notes communales sont établies pour chaque commune du bassin de risque. Leur principal objectif est de présenter les résultats des investigations menées sur le territoire. Ces résultats sont détaillés et cartographiés sur des cartes spécifiques (carte des aléas et carte des enjeux).

- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement

Le plan de zonage, constituant la cartographie réglementaire du PPR, délimite les zones à risques dans lesquelles sont applicables des interdictions, des prescriptions réglementaires homogènes et des mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde. Associé au règlement, ce plan constitue le fondement de la démarche du PPR.

Le présent dossier constitue le « Volet 2 » relatif à la note communale de la commune d'Auzeville-Tolosane du bassin Hers Mort Moyen.

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	1
2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE	2
3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS	4
3.1. COURS D'EAU ETUDIES	4
3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS	5
4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS	6
5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX	7
5.1. POPULATION	7
5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX	7
6. CROISEMENT "ALEAS-ENJEUX"	8
6.1. ETUDE SURFACIQUE DES ALEAS ET DES ENJEUX	8
6.2. ETUDE SECTORIELLE	8
6.2.1. Zones urbanisées	8
6.2.2. Bâtiments/Equipements sensibles	8

ANNEXES

1 : Carte des aléas - commune d'Auzeville-Tolosane

2 : Carte des enjeux - commune d'Auzeville-Tolosane

1. AVANT-PROPOS

Conformément à l'article R562-3 du Code de l'Environnement, le dossier est organisé autour des trois pièces réglementaires suivantes :

- Volet 1 : Note de présentation du bassin de risque ;
- Volet 2 : Notes communales et documents cartographiques ;
- Volet 3 : Zonage réglementaire et règlement.

Le présent dossier constitue le « volet 2 » relatif à la note communale d'Auzeville-Tolosane. Il est accompagné des documents cartographiques suivants :

- carte des aléas liés aux inondations ;
- carte des enjeux.

Ces cartes ont été dressées sur un fond de plan parcellaire. L'échelle de restitution est le 1/5 000^{ème}.

Le premier volet constitutif du présent dossier PPR a permis d'explicitier le cadre général de la procédure, ainsi que les raisons de sa prescription et les grands principes associés.

Ce premier volet a également permis de décrire et de justifier le bassin de risque retenu, en regard des phénomènes d'inondation redoutés, en exposant, à l'échelle du bassin, les contextes :

- topographique et géomorphologique ;
- hydrologique et hydraulique.

En dernier lieu, ce premier volet a été l'occasion d'exposer la logique technique d'élaboration du PPR, en consignait toujours à l'échelle du bassin de risque considéré, les éléments relatifs :

- aux phénomènes naturels connus et pris en compte en termes d'inondation ;
- aux aléas « inondations » y compris leur mode de qualification ;
- aux enjeux ;
- aux principes de zonage et de règlement adoptés (qui font l'objet spécifique du volet 3).

Dans ce contexte, ce second volet a pour objet d'explicitier les éléments spécifiques à retenir dans le cadre de la commune d'Auzeville-Tolosane au travers des différents aspects suivants :

- phénomènes naturels et aléas répertoriés sur la commune ;
- enjeux associés à la commune.

Il est important de rappeler en outre que l'ensemble de ces éléments a été établi en étroite concertation avec les élus de la commune d'Auzeville-Tolosane.

2. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

La commune d'Auzeville-Tolosane s'étend dans la partie Nord-Ouest du bassin Hers Mort Moyen, située en proche périphérie (Sud-Est) de l'agglomération toulousaine. S'inscrivant en rive gauche de l'Hers Mort, elle couvre un territoire de 6,7 km² et compte 2 865 habitants, soit une densité de 430,2 hab/km². La commune d'Auzeville-Tolosane s'organise autour d'un centre bourg ancien perché sur les coteaux du Lauragais et se développe le long de la RN 113 et sur sa partie Ouest. Culminant au maximum à 269 m NGF pour une altitude moyenne de 190 m NGF environ, la commune d'Auzeville-Tolosane est divisée en trois unités morphologiques distinctes :

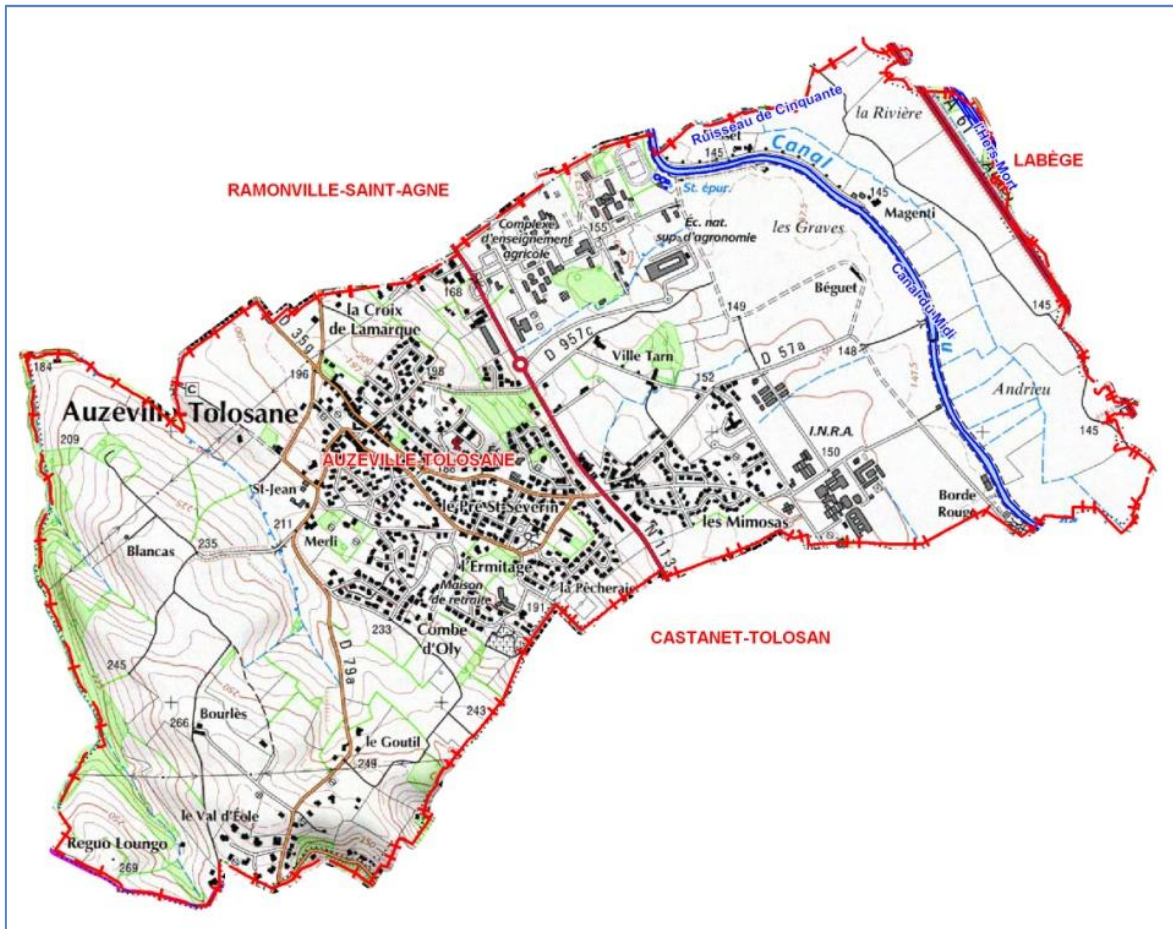
- la plaine alluviale de l'Hers, formant le cinquième Est du territoire ;
- la moyenne terrasse de l'Hers, entre le Canal du Midi et la RN 113 pour 2 cinquièmes du territoire ;
- les coteaux du Lauragais de nature molassique, constituant les 3 cinquièmes Ouest de la commune, et comprenant une grande partie des secteurs urbanisés.

Le réseau hydrographique dense se compose essentiellement sur cette commune de l'Hers Mort, cours d'eau qui traverse Auzeville sur sa partie Est.

A noter l'absence d'affluents rive gauche de l'Hers sur le territoire communal, à l'exception du ruisseau de Cinquante qui marque localement la limite communale entre Ramonville Saint-Agne et Auzeville-Tolosane.

A noter également la présence sur la commune du Canal du Midi qui traverse le territoire d'Auzeville-Tolosane du Sud au Nord, en parallèle à la RN 113 et à l'autoroute A 61.

DDT DE LA HAUTE-GARONNE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION - BASSIN DE L'HERS MORT MOYEN
VOLET N°2 - NOTE COMMUNALE - COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE



Commune d'Auzéville-Tolosane - IGN Scan 25

3. DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS

Rappelons en préambule que seul le risque inondation par débordement de cours d'eau est concerné par cette étude. Les cours d'eau étudiés répondent aux trois critères suivants :

- être débordant (risque inondation avéré) ;
- être pérenne (écoulement permanent) ;
- traverser des secteurs à enjeux.

3.1. COURS D'EAU ETUDIES

Les cours d'eau étudiés sur la commune d'Auzeville-Tolosane sont rappelés dans le tableau suivant et décrits en suivant.

Commune	Cours d'eau
Auzeville-Tolosane	- L'Hers Mort - Cinquante (ruisseau)

↳ L'Hers Mort

L'Hers Mort prend sa source dans le Lauragais aux confins du département de l'Aude et de la Haute-Garonne. Il draine un bassin de 769 km² environ et se jette dans la Garonne au droit de la commune d'Ondes, après avoir parcouru plus de 87 km et avoir longé l'Agglomération Toulousaine.

L'Hers Mort a subi au cours des ans plusieurs recalibrages (1710, 1975) ce qui explique le caractère rectiligne et trapézoïdal que présente le cours d'eau sur le bassin Hers Mort Moyen, au Sud de l'agglomération toulousaine.

↳ Le ruisseau de Cinquante

Le ruisseau de Cinquante est un cours d'eau qui prend naissance en rive gauche de l'Hers, au droit de la limite communale Auzeville-Tolosane / Ramonville Saint-Agne. Présentant un lit mineur clairement marqué à l'aval du Canal du Midi (présence de deux siphons), il traverse la plaine alluviale de l'Hers au droit de la Ferme de Cinquante en rive gauche du cours d'eau au droit de la commune de Ramonville Saint-Agne. Après avoir longé l'autoroute A 61 avant de se jeter dans l'Hers Mort, après avoir parcouru plus de 2 300 m linéaire.

Si l'amont du bassin versant du ruisseau de Cinquante est particulièrement urbanisé, puisqu'il draine une partie du centre-bourg de Ramonville Saint-Agne et le site de l'INRA sur Auzeville-Tolosane, il convient de noter le caractère plutôt rural de l'aval du bassin versant entre le Carel et l'A 61, principalement constitué par la plaine alluviale de l'Hers.

3.2. PHENOMENES HISTORIQUES CONNUS

Le tableau présenté ci-dessous récapitule, en fonction du réseau hydrographique concerné par ordre chronologique, les principaux épisodes historiques relevés sur la commune d'Auzeville-Tolosane. Ces données sont issues des réunions de recueil de témoignages réalisés en commune, des études antérieures, des données Prim.net, etc.

Notons qu'en l'absence d'enjeux majeurs situés en zone inondable et potentiellement impactés par le passé, peu d'informations ont pu être collectées quant aux crues passées sur la commune.

Date	Cours d'eau	Commentaire
Juin 1875	Hers Mort	Forte crue (d'après les élus)
Février 1956	Hers Mort	Plus hautes eaux connues par les anciens sur l'Hers Mort – Inondations de la plaine entre le Canal et l'Hers entre 1 à 2 m d'eau mais aussi en amont du Canal (50 cm environ) – rez-de-chaussée des fermes Magenti Béguet et Blancas inondés et évacuation du bétail - Port Sud à Ramonville inondé
Années 1960-1962	Hers Mort	Crue importante sur l'Hers Mort d'après les anciens de la commune
Février/Mar 1971	Hers Mort	Crue importante sur l'Hers Mort d'après les anciens de la commune
25/12/1999	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain - Prim.net
24/01/2009	-	Arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle : Inondation, coulée de boue - Prim.net

4. CARTOGRAPHIE DES ALEAS

Les principes de qualification des aléas - hiérarchisation et délimitation - sont précisés dans la note de présentation (Volet 1), paragraphes 4 et 5.

La carte d'aléa a été établie dans un souci de concertation en particulier vis-à-vis des représentants de la commune. Cette concertation avait pour principal objectif de profiter de la connaissance locale et d'affiner, si nécessaire, l'approche de certains secteurs.

La carte d'aléa est fournie en annexe 1 de la présente note.

Sur les petits cours d'eau étudiés (ruisseau de Cinquante essentiellement) très réactifs aux événements pluviaux et orageux de courte durée, les aléas sont généralement forts avec potentiellement une bande d'aléa faible autour du lit mineur (faibles hauteurs d'eau et vitesses importantes). Dans le cas présent, la zone inondable associée au ruisseau de Cinquante se limite à une bande d'aléa fort présentant une largeur maximale de 15 m environ avant de confluer avec la zone inondable de l'Hers. A noter une absence totale d'enjeux habités impactés.

Sur l'Hers Mort, trois types d'aléa bordent le cours d'eau (faible, moyen, fort). L'Autoroute A61 en remblais sur ce secteur, crée un obstacle au sein de la zone inondable de l'Hers qui s'étale toutefois à l'Ouest de l'ouvrage, entre l'autoroute et le Canal du Midi via les ouvrages de transparence hydraulique existants sous le remblai routier.

Au droit d'Auzeville-Tolosane, l'emprise inondable de l'Hers Mort est de l'ordre de 600 m de large, relevant majoritairement de l'aléa faible.

Les aléas tels que présentés en annexe 1 sont exclusivement liés ici aux hauteurs d'eau attendues.

5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les critères d'évaluation des enjeux ont été définis par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne. Ils sont décrits dans la note de présentation (Volet 1), paragraphe 6.

5.1. POPULATION

Les résultats du recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) en 1999 et 2008 sont précisés dans le tableau suivant.

	1999	2008
Population	2 199	2 865
Densité moyenne (hab/km ²)	330,2	430,2
<u>Logements</u>		
Total	802	1 165
- Résidences principales	780	1 129
- Résidences secondaires	3	4
- Logements vacants	19	32
- Maisons	394	797
- Appartements	131	359

5.2. IDENTIFICATION DES ENJEUX

La commune d'Auzeville-Tolosane est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme modifié le 7 juillet 2011.

L'identification des enjeux a été réalisée à partir :

- des fonds de plan cadastraux disponibles (BD parcellaire de l'IGN) ;
- de photographies aériennes récentes ;
- de visites de terrain ;
- des documents d'urbanisme (PLU) en vigueur à la date de l'étude PPR ;
- des projets en cours ou identifiés par la mairie à la date de l'étude PPR ;
- du recueil de données en mairie.

Les principaux enjeux identifiés et évalués dans le cadre de l'élaboration du dossier correspondant aux zones urbanisées au sens du PPR. Il s'agit, a minima, du bâti « physique » et des zones urbanisées des documents d'urbanisme (centre urbain, zone pavillonnaire et zone d'activités).

La carte des enjeux, permettant de localiser ces zones ainsi que les équipements sensibles et sportifs de la commune, est jointe en annexe 2.

A noter que sur Auzeville-Tolosane, les enjeux identifiés sont très limités et relèvent essentiellement de parcelles agricoles.

6. CROISEMENT "ALEAS-ENJEUX"

6.1. ETUDE SURFACIQUE DES ALEAS ET DES ENJEUX

Le territoire d'Auzeville-Tolosane s'étend sur une superficie de 6,7 km². Sur la commune, les zones d'aléas définies dans le cadre du PPR couvrent les surfaces suivantes :

Aléas	Inondations	
	Surface totale (km ²)	Surface relative (% du territoire)
Ensemble	0,49	7,3
- Aléa faible	0,48	7,2
- Aléa moyen	0	0
- Aléa fort	0,01	0,1

Moins d'un dixième du territoire d'Auzeville-Tolosane est donc concerné par un aléa lié aux inondations. L'aléa faible est le plus représenté sur la commune : l'extension des aléas forts et moyens reste très limitée.

Les zones exposées aux aléas "inondation" sur la commune d'Auzeville-Tolosane sont exclusivement composées de parcelles agricoles, à l'Est du territoire communal. A noter la présence de deux fermes en bordure d'emprise inondable, mais non impactées (Magenti, Besset).

6.2. ETUDE SECTORIELLE

6.2.1. ZONES URBANISEES

Aucun enjeu habité n'est impacté par le risque inondation sur le territoire communal.

6.2.2. BATIMENTS/EQUIPEMENTS SENSIBLES

Aucun bâtiment ou équipement sensible n'est, a priori, concerné par le risque inondation sur la commune d'Auzeville-Tolosane.

ANNEXES

ANNEXE 1
CARTE DES ALEAS
COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

ANNEXE 2
CARTE DES ENJEUX
COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE